



REDEVANCES DOMANIALES (HORS T.V.A.)
Brest, Lorient, Saint-Malo, Cancale, Le Légué

Indice mensuel des Prix à la Consommation - Ensemble des ménages (hors tabac)	Août 2022	Août 2023
	112,63	118,00

N° Tarif	Nature de l'occupation	Tarifs 2023 en € H.T.	Tarifs 2024 en € H.T.	Unité (par an) sauf disposition contraire
A1	Mouillage			
A1-1	Bateau de plaisance	29,49	30,90	/ ml
A1-2	Bateau de plaisance - Minimum par Occupation	126,00	132,05	forfait
A1-3	Bateau de pêche, autres navires et viviers flottants	18,34	19,23	/ ml
A1-4	Mouillage collectif	78,23	81,99	Par le nombre max de mouillages autorisés
A2	Réseaux - Fluides			
A2-1	Embranchement particulier pour les voies ferrées	6,14	6,44	/ ml
A2-2	Canalisation Immergée Ø ≤ 0,125m	1,80	1,89	/ ml
A2-3	Canalisation Immergée Ø > 0,125m	2,48	2,59	/ ml
A2-4	Canalisation Enterrée Ø ≤ 0,6m	1,08	1,13	/ ml
A2-5	Canalisation Enterrée Ø > 0,6m	1,49	1,56	/ ml
A2-6	Canalisation Aérienne Ø ≤ 0,6m	2,15	2,25	/ ml
A2-7	Canalisation Aérienne Ø > 0,6m	2,97	3,12	/ ml
A2-8	Minimum par Occupation	126,00	132,05	forfait
A3	Plan d'eau			
A3-1	Plan d'eau	0,61	0,64	/ m ²
A3-2	Emprise d'ouvrage	7,57	7,93	/ m ²
A3-3	Mise en place ponton	33,75	35,37	/ ml
A3-4	Accostage sur ponton Région pour activité commerciale	140,62	147,37	forfait / mois
A3-5	Accostage sur ponton Région (non privatif)	119,89	125,65	/ ml
A3-6	Minimum par Occupation	126,00	132,05	forfait
A3-7	Prise d'eau de mer	0,004	0,004	/ m ³
A3-8	Accostage à quai d'un navire sans activité commerciale			
	≤ 12 mois	25,36	26,58	/ ml / mois
	> 12 mois	35,97	37,69	/ ml / mois
A3-9	Stationnement barge	2,16	2,26	/ m ² / mois
A3-10	Emprise sous marine		3,41	/ m ²
A4	Terre-plein portuaire			
A4-1	Terrain nu > 5 000m ² sans droits réels	2,39	2,51	/ m ² applicable aux conventions antérieures au 31/12/2022
A4-2	Terrain nu sans droits réels	3,25	3,41	/ m ²
A4-3	Terrain clos et revêtu sans droits réels	8,44	8,84	/ m ²
A4-4	Terrain nu avec droits réels	5,41	5,67	/ m ²
A4-5	Minimum par Occupation	126,00	132,05	forfait
A4-6	Mise à disposition d'ateliers	15,79	16,55	/ m ²
A4-7	Distributeur automatique de billets	544,37	570,50	forfait
A4-8	forfait nettoyage des cales		2222,70	Forfait/prestation
A5	Panneaux publicitaires			
A5-1	Surface d'affichage	113,74	119,20	/ m ²
A6	Mise à disposition de bureaux			
A6-1	Port de Brest			/ m ² de plancher
	Bon état :	180,51	189,18	
	Etat Moyen :	150,43	157,66	
	Mauvais état :	120,34	126,12	
A6-2	Port de Lorient			/ m ² de plancher
	Bon état :	126,37	132,44	
	Etat Moyen :	102,30	107,21	
	Mauvais état :	60,18	63,06	
A6-3	Port de Saint-Malo			/ m ² de plancher
	Bon état :	144,41	151,35	
	Etat Moyen :	102,30	107,21	
	Mauvais état :	60,18	63,06	
A7	Port de Brest			
A7-1	Mise à disposition de hangars et magasins	33,75	35,37	/ m ²
A8	Port de la Houle - CANCALE			
A8-1	Location de box-stand pour vente produits de la mer	208,78	218,80	/ m ²
A8-2	occupation terre-plein attenant au box	108,83	114,05	/ m ²
A9	Port de Lorient - Locaux petite Base du Scorff			
A9-1	Brut de béton sans droits réels	5,52	5,79	/ m ²
A9-2	Brut de béton avec droits réels	9,17	9,61	/ m ²
Gratuité et abattement				
	La gratuité pourra être accordée dans les conditions et pour les motifs exposés à l'article L 2125-1 du CGPPP. Des abattements à l'application des tarifs d'occupation du domaine public pourront être proposés jusqu'à 95% du montant des tarifs dans les conditions visés à l'article L. 2125-1 du CGPPP. Emprises situées en zone PPRT -30% du montant de la redevance annuelle.			
Redevance variable				
	la Région prévoit la possibilité d'appliquer une part variable de redevance au vu du chiffre d'affaires du bénéficiaire d'une AOT en fonction d'une assiette et selon une fourchette haute et basse : - en deçà de x € de chiffre d'affaires : application d'une redevance variable = à % du Chiffre d'affaires - au-delà de x € de chiffre d'affaires : application d'une redevance variable = à % du Chiffre d'affaires			